

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 10 Novembre 2017

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 Novembre 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 10 Novembre 2017 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes BORGET – FOURE – MOROY – PELLERIN – WYZLIC
Mrs. COCHELIN – CHEVRON – FAUVEAU – FOUGEROL – LEHR – NURDIN

ABSENTS REPRESENTÉS AVEC POUVOIR :

M COMBE à Mme FOURE
Mme LE CALVEZ à Mme WYZLIC
M MARC à M FAUVEAU

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES - VERBAL DU VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2017 :

Pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

AVENANTS :

Renouvellement de mobilier à la mairie.
Redevance concession de gaz (GEDIA)
Election des délégués de la commission des Affaires scolaires et de la petite enfance
Le Conseil Municipal approuve ces trois avenants à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I) DEMANDE DE SUBVENTIONS REGISTRES ETAT CIVIL :

Nous avons engagé depuis plusieurs années sous la responsabilité de François Fougerol la réfection des registres paroissiaux et des registres d'Etat civil. Nous avons fait faire un devis pour la réfection de 2 registres :

1827-1846 : 711.71€ HT

1846-1862 : 757.25€ HT

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à demander une subvention à hauteur de 50% auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles de la Région Centre, et d'autoriser la réfection de ces 2 registres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès de la DRAC pour la restauration de deux registres d'Etat Civil pour les coûts énoncés ci-dessus, et décide d'autoriser la réfection des deux registres en cas d'obtention des subventions.

II) FERMAGES :

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du nouvel arrêté ministériel du 19 juillet 2017 publié au journal officiel qui fixe l'indice national des fermages à 106.28 soit une baisse de 3.02% sur le montant des fermages payés l'an passé. Comme tous les ans, il y a lieu de délibérer sur le montant des fermages correspondant aux locations des terres agricoles appartenant à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le taux 2017 pour les fermages.

III) CREANCES IRRECOUVRABLES :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du courrier reçu par la Trésorerie de Dreux Agglomération, qui nous informe qu'elle n'a pas pu procéder au recouvrement des pièces portées sur les collectivités et établissements locaux.

Il sera demandé au Conseil Municipal l'admission en non-valeurs des montants suivants :

- 1683.00€

- 9.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non-valeur des montants suivants :

- 1683.00€

- 9.00€

IV) LOCATION PAVILLON :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à l'incendie du domicile d'administrés de la commune, il est proposé au conseil municipal, afin de les reloger le temps des travaux de réhabilitation de leur habitation, de leur louer le pavillon de l'école. Le conseil devra se prononcer sur cette autorisation de location, sur sa durée, ainsi que sur la détermination du loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la localisation du pavillon de l'école à titre précaire, pour une durée ne pouvant pas excéder un an à compter du 15 octobre 2017, pour un loyer de 760€ charges comprises

V) INDEMNITÉS DE CONSEIL DU RECEVEUR :

Conformément aux dispositions conjointe du décret 82.979 du 19/11/82 et de l'arrêté interministériel du 16/12/03 le conseil doit délibérer sur les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, ainsi que de l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

VI) INCORPORATION DE PARCELLES BIEN SANS MAITRES

Dans le cadre de la convention passée entre la SAFER et la commune (délibération du 29 Janvier 2016), Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour engager le processus d'acquisition de 5 parcelles dites en bien sans maître, qui s'ajouteront aux 10 parcelles dont la procédure est déjà en cours (délibération du 26 octobre 2016), et notamment d'engager l'enquête publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord pour l'ouverture de la procédure et de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

VII) FÉDÉBON

Comme tous les ans, il est proposé au conseil municipal d'offrir dans le cadre de sa politique sociale des bons d'achat valables dans un grand nombre de commerces aux employés de la commune. Il est proposé au conseil de se déterminer sur cette action.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer par convention à la CCI pour l'achat de bons en faveur du personnel communal pour un montant de 60€ pour chaque employé pour Noël

VIII) TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A L'ECOLE

M. le Maire présente au conseil municipal les devis pour les travaux nécessaire à l'école Michel Sicot pour le renouvellement des derniers volets roulants, notamment au niveau de l'alimentation électrique, pour laquelle un devis de Centrelec 2384.00€HT a été établi. M le Maire présentera également au conseil un devis de la société SOGAMA concernant l'installation d'un volet supplémentaire pour un montant 703.82€HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les devis des sociétés SOGAMA et Centrelec pour les montants évoqués ci-dessus.

IX) AUTORISATION D'INSTALLER DES EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en place de la vidéo protection par l'agglomération du Pays de Dreux, il convient de délibérer afin d'autoriser l'agglomération à installer, à ses frais, du matériel dans et sur des sites appartenant à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'Agglomération du Pays de Dreux à installer, dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection, à ses frais, du matériel dans et sur des sites appartenant à la commune.

X) RENOUVELLEMENT DE MOBILIER A LA MAIRIE

M. le Maire présente au conseil municipal trois devis pour le remplacement des chaises de la Mairie, qui est prévu au budget, et dont les montants sont les suivants :

Dactyl Bureau	1935.75€ HT
Manutan	1105.00€ HT
UGAP	785.25€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société UGAP pour un montant de 785.25€HT.

XI) REDEVANCE CONCESSION GAZ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Gedia doit s'acquitter d'une redevance de concession gaz d'un montant de 3451.46€HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la redevance de concession gaz d'un montant de 3451.46€.

XII) ÉLECTION DES DELEGUES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à la démission d'une conseillère, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de la commission des Affaires scolaires et propose que les membres de cette commission aient un statut de titulaire. **Le conseil municipal, au premier tour du scrutin et à l'unanimité, accepte le remplacement au sein de la commission des Affaires scolaires et le statut de titulaires pour les membres de cette commission.**

INFORMATIONS :

Conseil communautaire du 25/09/2017 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas été retenue dans le transfert des zones d'activités à l'Agglomération du Pays de Dreux.

A l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 Novembre 1918, Monsieur le Maire charge M Fougerol d'organiser à cette occasion une manifestation de commémoration.

Dans le cadre du téléthon 2018 Madame Le Calvez a proposé la tenue d'un stand devant l'école pour vendre différents objets au bénéfice de cette manifestation.

TOUR DE TABLE :

Mme BORGET informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion de la commission communication le 15 Novembre à 18h30, pour l'élaboration du journal communal.

Mme BORGET demande s'il est prévu de repeindre les lampadaires qui présentent des surfaces corrodées. Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec notre futur prestataire pour l'entretien de l'éclairage public afin qu'il nous propose une solution de réfection.

M FOUGEROL informe le conseil de la baisse du coût d'entretien de la borne électrique de recharge située place du Docteur Jouve. L'entretien passe de 700€ à 400€ annuels. Il informe par ailleurs le conseil municipal qu'une seconde borne sera installée au garage de la Rocade, accessible à tous.

M FAUVEAU relève que dans le cadre de la mise en place de la fibre optique, pour bénéficier d'un débit plus élevé, il sera nécessaire de prendre un abonnement chez le prestataire qui a remporté le marché au niveau du département

Mme MOROY demande quand sera transformée l'ancienne cabine téléphonique en bibliothèque de rue. Monsieur le Maire informe qu'il ne dispose actuellement que de deux employés communaux, ce qui retarde son installation. Mme MOROY se propose de participer avec d'autres personnes à cette transformation.

Mme WYZLIC propose que soit ajoutée la date du conseil municipal suivant en fin de compte rendu.

Mme WYZLIC propose qu'afin de lutter contre les feux de broussailles un rappel à la loi soit diffusé dans le journal communal, ou que l'arrêté préfectoral soit communiqué.

Mme WYZLIC signale l'état des trottoirs au lotissement de la Bergerie et rappelle que chacun doit nettoyer le caniveau et le trottoir devant chez soi.

Mme PELLERIN propose que soit organisé un nettoyage du printemps dans la commune par les habitants, par secteur, fin mars début avril. Une réunion de préparation pourrait être organisée.

Mme PELLERIN signale qu'il convient de changer le tableau d'affichage devant le portillon de l'école car les panneaux ferment mal.

M CHEVRON indique que les lampadaires zone de Forts s'allument 30 minutes après les autres. M le Maire contrôlera la programmation de l'horloge astronomique.

M CHEVRON indique que 121 personnes sont inscrites à ce jour pour le spectacle de Noël des enfants.

Date prévisionnelle du prochain conseil : 15 Décembre 2017.

Fin de la séance à 22h10

M. COCHELIN

Mme BORGET

M CHEVRON

M FAUVEAU

Mme FOURE

M FOUGEROL

M LEHR

M NURDIN

Mme PELLERIN

Mme WYZLIC